

ANNEXE – Subvention à la création de dessertes forestières, places de dépôt et de retournement, notamment en vue de permettre la mobilisation supplémentaire de bois dans des zones difficiles d'accès.

Seuls les dossiers inférieurs à 25 000 € HT de dépenses sont éligibles. Les dossiers d'un montant supérieurs sont à déposer dans le cadre du Plan Stratégique National auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

DEMANDEUR

| | |
|---|--|
| Nom du demandeur | Candy - ONF |
| Nom et coordonnées du gestionnaire forestier | Candy - 06.28.93.48.58 |
| Superficie totale de propriété forestière (ha) | 730.9580 ha de forêt publique qui relève du régime forestier |
| Lieu du projet : commune(s) et lieu(x)-dit(s) | Commune de Faverges-Seythenex – Route forestière de la Belle étoile – chalet de Périllet |
| Propriétaires publics : N° de certification de gestion durable (PECF, FSC...) ou/et référence du document d'aménagement - obligatoire | Aménagement forestier de Seythenex et sectionale des Combes 2022-2041 (document publique) Certificat PEFC : 10-21-3/8366 N° de licence : PEFC/10-21-3/8366 |

MODALITES DE SUBVENTION

Bénéficiaires :

- Les propriétaires forestiers privés ou les structures de regroupement de propriétaires forestiers privés, les associations ; les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats mixtes ;
- Les gestionnaires forestiers professionnels, les experts forestiers et les établissements publics et les entreprises de la filière bois.

Dépenses éligibles :

- Création et réfection de routes forestières (dont travaux d'insertion paysagère)
- Mise au gabarit de pistes en routes forestières
- Création et réfection de pistes forestières
- Aménagement de places de retournement et/ou de places de dépôt
- Résorption de « points noirs »...

Taux de subvention : 40 % du montant HT des dépenses éligibles.

TRAVAUX ET SUBVENTION SOLLICITEE

| Références cadastrales des parcelles concernées | Type de travaux et longueur de piste | Montant des travaux | Montant de subvention sollicité |
|---|---|---------------------|---------------------------------|
| 0700 - OB | Mise au gabarit d'une piste forestière sur une distance d'environ 40m dans le cadre d'une coupe de bois | 2475€HT | |
| | | | |
| | TOTAUX | 2475€HT | 990€ |

Fait à : Doussard

Le 03/06/2024

Signature et cachet